

L'an deux mille vingt-trois le 9 mars à 20h00, le Conseil Municipal de la commune d'ANGAIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. le Maire.

Etaient présents : BARBE-BARRAILH Jean-Laurent, HORGUE Nicole, CHARLAIX Bernard, Adjoint ; BRANDAM Karine, GIRARDI Alain, GRACIET Jérôme, GUIPET Marie-Pierre, LARTIGUET Bénédicte, LEBOURGEOIS Clément et PASSETTE Rachël.

Etaient absents excusés : CAMPS-GUIRAN Flavien (a donné procuration à Hubert VIGNAU), COULAT Nadège (a donné procuration à GRACIET Jérôme), GINESTET Yoann (a donné procuration à PASSETTE Rachël) et PERTUZE Jean-Sébastien (a donné procuration à CHARLAIX Bernard).

PASSETTE Rachël a été désignée secrétaire de séance.

Le Maire certifie que le nombre de membres en exercice est de 15 et celui des présents est de 11.

Date de convocation : 3 mars 2023.

Actes transmis au contrôle de légalité le 14 mars 2023.

Examen du PV de la séance du 13 décembre 2022 : adopté à l'unanimité.

Délibération n° 090323 1

Objet : Compte de Gestion 2022

Le Conseil Municipal approuve le Compte de gestion 2022 dont les résultats sont identiques à ceux du Compte administratif de l'exercice 2022, faisant apparaître un résultat de clôture :

- un résultat de clôture en investissement de + 265 481.59 €,
- un résultat de clôture en fonctionnement de + 103 495.58 €.

Délibération n° 090323 2

Objet : Compte administratif 2022

M. le Maire donne le détail des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2022 ainsi que des restes à réaliser à reporter.

Section d'investissement :

Titres	357 668.81 €
Mandats	92 187.22 €
Résultat	265 481.59 €
<i>Résultat antérieur reporté</i>	<i>- 129 734.87 €</i>
Résultat final	135 746.72 €
Restes à réaliser (recettes)	6 859.00 €
Restes à réaliser (dépenses)	230 915.00 €
Solde des restes à réaliser	- 224 056.00 €

Section de fonctionnement :

Titres	524 200.87 €
Mandats	420 705.29 €
Résultat	103 495.58 €
<i>Résultat antérieur reporté</i>	<i>85 761.34 €</i>
Résultat final	189 256.92 €

Ceci expliqué, M. le Maire donne la présidence de la réunion à Jean-Laurent BARBE-BARRAILH et quitte la salle des délibérations. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte administratif 2022 tel qu'il lui a été présenté

Délibération n° 090323 3

Objet : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le Compte administratif 2022 fait apparaître :

- un résultat final en investissement de + 135 746.72 €,
- un résultat final en fonctionnement de + 189 256.92 €.

Considérant le solde des restes à réaliser d'investissement de - 224 056.00 € :
soit un besoin en investissement de - 88 309.28 € : - 224 056 € + 135 746.72

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide l'affectation suivante :

1- Section de fonctionnement :

Résultat	Affecte à report à nouveau (002)	Affecte à l'investissement (1068)
189 256.92 €	100 947.64 €	88 309.28 €

2- Section d'investissement :

Résultat	Affecté à l'investissement (001)
135 746.72 €	135 746.72 €

Délibération n° 090323 4

Objet : ONF : Programmation 2023 et Financement

M. le Maire fait part au Conseil municipal le programme d'actions 2023 proposé par les services de l'ONF. Il s'agit de :

- travaux de plantation ou semis artificiel sur 2 ha, parcelles 1, 3 à 6,
- travaux d'entretien mécanique de régénération naturelle, parcelle 13R.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réaliser ce projet d'un montant total prévisionnel de 4 880 €HT, et sollicite une subvention du Conseil Régional et du Conseil Départemental.

Délibération n° 090323 5

Objet : Logement 5 rue des Ecoles : Remboursement caution

Suite au départ de PARTHONNAUD Marjolaine, locataire du logement communal situé 5 rue des Ecoles, un état des lieux du logement a été réalisé le 28 janvier 2023.

Les lieux étant laissés dans un état satisfaisant, le logement étant libre de toute occupation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder au remboursement du dépôt de garantie de 460 euros versé lors de la signature du bail.

Questions diverses :

Plan local d'Urbanisme :

M. le Maire informe le Conseil de l'état d'avancement de la révision du PLU. La prochaine étape est l'élaboration du zonage.

Afin d'en permettre sa réalisation, une réflexion spécifique doit être menée sur quatre zones interstitielles.

Fait et délibéré à ANGAIS, le 14 mars 2023

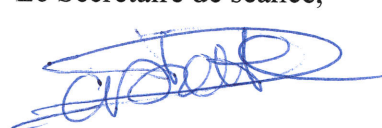
Le Maire,



Hubert VIGNAU.



Le Secrétaire de séance,



PASSETTE Rachel.